



Circulaire EDD du ministère de l'Agriculture - Septembre 2007

Auteur : ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Description

Objet : Education en vue du développement durable (EDD) dans les établissements d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) et dans les établissements d'enseignement supérieur agronomique, agroalimentaire, vétérinaire et paysager, publics et privés sous contrat avec l'Etat.

Résumé : L'éducation en vue du développement durable s'inscrit dans la mise en oeuvre du Plan d'action français de la Décennie mondiale de l'UNESCO 2005-2014. Elle participe à la réalisation de la Stratégie ministérielle de développement durable du ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Cette circulaire présente les enjeux et donne les orientations des actions pour l'éducation en vue du développement durable (EDD) dans l'Enseignement technique et supérieur, public et privé, relevant du ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Elle affirme la nécessité d'une cohérence globale entre la formation, l'éducation et la gestion des établissements d'enseignement, en partenariat avec les professionnels et les acteurs territoriaux et en lien avec les autres missions de l'enseignement agricole. Elle propose une démarche collective d'éducation, « par l'exemple et dans l'action », pour les apprenants, les personnels de l'enseignement agricole et leurs partenaires.

Thèmes

Développement durable
Pédagogie /
Education / Formation

Public / Niveau

Adulte
Enseignant

Mots clés

interdisciplinarité
gouvernance
établissement